



2 Éducation de pré-scolarisation

2-2 Jardin d'enfants reconnu (nintéï-kodomoén)

C'est un établissement qui remplissant à la fois les fonctions de l'école maternelle et celles de la garderie d'enfants, sans faire la distinction entre les parents ayant un travail ou ceux n'en ayant pas, offre en même temps une éducation de qualité équivalente à celle de l'école maternelle, et un service de garde d'enfant équivalent à celui de la garderie d'enfants. En outre, dans cet établissement toutes les familles dont l'enfant en cours d'éducation, peuvent bénéficier d'aide, par exemple, d'une consultation concernant l'éducation de leur enfant etc..

Quatre types de Jardin d'enfants existent; type école maternelle et à la fois garderie d'enfants, type école maternelle, type garderie d'enfants et type établissement hors normes, l'équipement et l'organisation étant différents dans l'établissement de chaque type, il faut bien connaître les activités respectives.

Inscription : S'inscrire directement au Jardin d'enfants reconnu concerné

Frais d'usage: Frais décidés par chaque Jardin d'enfants reconnu. Concernant les frais d'usage à la garderie, cela se décide selon le revenu des parents etc..

Système d'assistance: Concernant l'école maternelle il existe, par exemple, le système de la subvention d'encouragement pour la scolarisation etc..

Pour utiliser ce système, se renseigner auprès de la Section santé et d'aide sociale etc. dans le bureau préfectoral de chaque département.